



Qu'est-ce que c'est ?



C'est une section qui propose aux élèves, dès la seconde, **2 heures hebdomadaires** d'enseignement dont l'une permet l'enseignement de l'histoire géographie en anglais.

Pour qui ?

Pour des élèves **motivés et travailleurs !**

Pour des élèves qui savent ce que **s'engager** signifie puisque ce choix implique un investissement sur 3 ans (jusqu'au baccalauréat).

Pour des élèves qui ont envie de **pratiquer plus** et d'améliorer leur niveau d'anglais dans un but personnel ou bien dans le cadre d'une orientation.



LES LIENS UTILES

⇒ site internet de la cité scolaire :

<https://jean-moulin.ent.auvergnernhonealpes.fr/>

⇒ **Lycée Jean Moulin**
12 rue Félix Chautemps
BP 55
73202 ALBERTVILLE CEDEX
☎ : 04 79 32 49 03
Mail : ce.0730005j@ac-grenoble.fr



Enseignement optionnel

**Section européenne
Anglais**

Lycée Jean Moulin



Section européenne anglais au lycée Jean Moulin

OBJECTIFS

Objectif n°1 : Développer les compétences langagières de chacun

- ◆ en augmentant le temps de pratique de l'anglais
- ◆ en utilisant l'anglais, comme langue usuelle, dans une autre matière, l'histoire-géographie
- ◆ en étudiant des documents liés à la civilisation et qui adoptent un point de vue anglo-saxon

Objectif n°2 : Travailler en équipe et de manière transversale

- ◆ en menant des projets divers (constructions de discours, mises en scène, travaux sur des images ou photos, organisation de débats...)

→ L'objectif n'est pas le bilinguisme mais l'acquisition de techniques de communication et d'une aisance linguistique et culturelle dans un contexte lié à l'Europe et au monde...!!!

DEBOUCHES

La mention européenne sur le diplôme du baccalauréat général ou technologique

Plus de facilités dans l'accès aux universités étrangères grâce à l'obtention d'un niveau B1/B2 voire C1 (certification à passer en terminale), reconnu en Europe

Un atout supplémentaire pour accéder à des classes préparatoires ou grandes écoles

EFFECTIFS ET RECRUTEMENT

En seconde, **1 promotion** sera ouverte avec un effectif maximum de **24 élèves**.

Vous devez **vous faire connaître** auprès de votre professeur d'anglais qui constituera une liste transmise au lycée et le choix s'effectuera sur la base **des bulletins scolaires (les notes et appréciations seront prises en compte concernant l'anglais et l'histoire-géo)**.

Les élèves qui ont suivi une section européenne/EMILE au collège sont prioritaires.